

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	15.07.2025	D1697	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Communautaire

OBJET	DES LIVRES A SOI DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC NORMANDIE
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2025-1531 du 25 juin 2025, reçue en sous-préfecture le 28 juin suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	15 JUILLET 2025
Date de mise en ligne sur le site internet	15 JUILLET 2025

Développé par le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis (SLPJ), qui en a conçu le mode opératoire, les contenus et la méthodologie, Des livres à soi est à la fois un dispositif de démocratisation de la lecture, de prévention de l'illettrisme et de maîtrise du français, de soutien à la parentalité et d'inclusion sociale, déployé dans les quartiers politique de la ville (QPV) et en ruralité.

Il vise notamment à :

- réduire les inégalités et prévenir l'illettrisme en permettant à des parents en difficulté d'accès à la lecture (en situation d'illettrisme, d'analphabétisme, FLE) de bénéficier d'ateliers de découverte et de sorties autour de la littérature jeunesse afin de leur permettre de reprendre confiance dans leur capacité à partager des temps autour du livre avec leurs enfants ;
- favoriser l'installation et l'usage du livre de jeunesse dans la relation parent/enfant ;
- former les parents et aider les enfants des familles éloignées du livre à se familiariser avec le langage, l'image, la narration, l'écrit et leurs supports ;
- développer une méthode de médiation à la littérature jeunesse souple, innovante, aisément appropriable pour que le projet s'adapte à la compétence-lecture de chaque famille ;
- décloisonner l'intervention des acteurs du social, de l'enfance et du livre pour déboucher sur un agenda commun et une démarche concertée.

Le projet est à développer sur trois ans, avec une part plus importante du budget allouée la première année à la formation, à l'acquisition de la bibliographie nécessaire et à la mise en place des ateliers, et une part plus importante allouée au nombre d'ateliers ou de familles accueillies les années suivantes.

Il est proposé de faire démarrer la première année au 1^{er} septembre 2025 et de la clôturer au 30 août 2026.

En relais d'un Contrat territoire Lecture qui s'achève, les médiathèques de Flers Agglo proposent de renouveler ses projets d'action culturelle hors les murs et de s'inscrire dans le dispositif Des livres à soi. Cette initiative peut être soutenue par une aide financière de la DRAC Normandie à hauteur de 60% des dépenses engagées.

Le plan de financement prévisionnel de cette première année est donc le suivant :

Flers Agglo	40 %	4,000,00 €
DRAC Normandie	60 %	6.500,00 €
TOTAL	100,00 %	10.500,00 €

Le Président :

DECIDE de déposer auprès de la DRAC Normandie une demande de soutien au projet de Des livres à soi – année 1 (2025-2026), à hauteur de 6.500 €.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20250715-D1697-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2025
Publication : 15/07/2025